



Reconnue d'utilité publique, l'Îlot accueille, héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes et des hommes en grande précarité.

Depuis sa création en 1969, elle milite pour un changement de regard de la société civile sur celles et ceux qui ont connu la prison. C'est pourquoi elle donne la priorité aux personnes sortant de prison ou sous main de justice.

1 544 PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2023



1 544 personnes accompagnées



272 personnes en contrat d'insertion, en accompagnement vers l'emploi



1 222 hommes seuls



137 femmes seules



8 mois durée moyenne d'accompagnement



dont : **55%** de public justice

(hors hébergement d'urgence et accueil de jour)



1 272 personnes en hébergement, en accueil de jour ou halte de nuit



35 couples



150 familles



64 610 repas servis

NOTRE PRIORITÉ : RÉINSÉRER

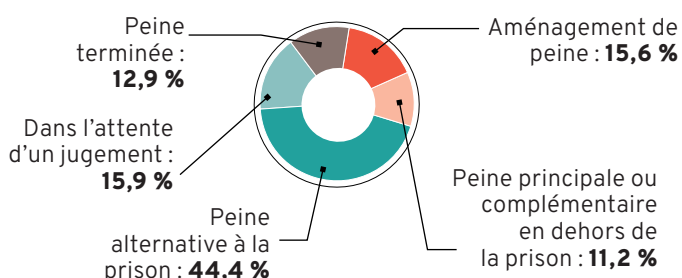
En 2023, un peu plus de 248 000 personnes* ont été suivies par l'Administration pénitentiaire, dont les deux tiers ont exécuté leur peine en dehors de la prison. 63 %** d'entre elles récidivent dans les cinq ans, faute d'avoir pu être réintégrées dans la société.

Pour éviter cela, notre association a développé un écosystème autour des sortants de prison ou des personnes sous main de justice, permettant de les stabiliser sur les quatre piliers indispensables à une réinsertion durable et réussie : le

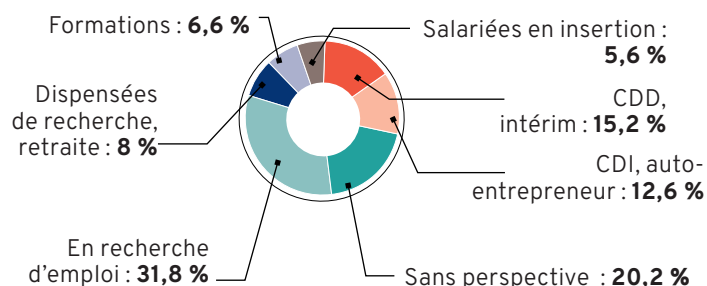
logement, l'emploi, la santé, les liens familiaux et sociaux. Notre expertise en la matière est reconnue par l'Administration pénitentiaire, les institutions, les associations et les autres partenaires, car nous avons créé une véritable « méthode l'Îlot » pour lutter efficacement contre la récidive et favoriser cette réinsertion indispensable pour la construction d'une société plus sûre.

* Chiffres Ministère de la Justice édition 2023
** Chiffres Ministère de la Justice édition 2018

► Situation des personnes accueillies en lien avec la Justice



► Situation des 198 personnes sorties*



* Personnes majeures ayant quitté l'Îlot en 2023 (hors personnes décédées, accueil de jour et hébergement d'urgence, TIG et départs sans laisser d'adresse).

2023 : la poursuite du plan de développement

L'année 2023 a été celle de la poursuite de notre plan de développement. Les dispositifs mis sur pieds en 2022 et 2021 ont été consolidés et l'élan d'initiatives, de créations de propositions loin de se tarir ou de se ralentir semble s'accélérer.

À la suite d'appels à projets que l'Îlot a remportés, nous avons créé deux programmes à l'intérieur des prisons pour faciliter le retour dans le monde du travail des détenus dès leur sortie. Un Atelier et chantier d'insertion de recyclage et valorisation textile est implanté dans le Centre pénitentiaire de Beauvais, tandis que le programme « En route vers l'emploi » est lui, dans la Maison d'arrêt de Villepinte. En parallèle nous continuons le déploiement des TIG pédagogiques dans les 4 territoires où nous sommes présents.

Sur la question médicale, l'Îlot a enrichi son dispositif de Lits halte soins santé (LHSS) résidentiel, qui accueillent des personnes sans abri, afin qu'elles puissent recevoir des soins, comme ceux

administrés à domicile. En lui adjoignant sa version mobile l'Îlot va toucher un public plus important. Ainsi dans la Somme, l'équipe pluridisciplinaire du LHSS mobile, constituée de personnel médical et social, va désormais à la rencontre de publics très éloignés d'un parcours médical, pourtant indispensable à leur santé mentale comme physique. L'Îlot, toujours innovante en matière de réinsertion, a également conçu un projet inédit en France dans le domaine d'accompagnement vers l'autonomie d'un public d'anciens détenus atteints de troubles psychiques : la colocation thérapeutique.

L'Îlot est un véritable laboratoire d'idées pour favoriser la réinsertion. Nous n'avons cessé de pouvoir développer des projets toujours plus pertinents et adaptés à nos bénéficiaires qui souhaitent faire à nouveau société. En 2023 c'est 14 % de personnes accompagnées supplémentaires qui ont été accueillies dans nos structures. C'est plus de 1 500 personnes en grande précarité, dont la moitié de public justice.

2024 : toujours davantage de projets

Si l'année 2023 a été riche, celle de 2024 sera un véritable pivot dans le parcours de notre association : l'ouverture de notre organisme « l'Îlot formation ». Voulue depuis l'élaboration de notre plan de développement stratégique, la réalisation de ce projet marque un moment clef dans l'histoire de notre association. Notre organisme de formation va proposer un catalogue fourni de parcours allant des savoirs de base à la formation professionnalisante, avec des modules destinés à différents publics.

Amener les personnes qui ont eu un parcours de délinquance à entrer en désistance est un procédé complexe, qui joue sur plusieurs leviers. Rien n'est gagné ou facile et demande aux

équipes de l'Îlot d'interroger régulièrement les méthodes, les partenariats pour être toujours plus efficaces. Nos grands axes stratégiques restent les mêmes mais ils s'affinent, ils s'adaptent aux enjeux et réalités de la société et s'enrichissent de nouveaux outils.

2024 sera encore une année fructueuse dans la poursuite de notre plan de développement stratégique pour faire de l'Îlot un acteur d'envergure nationale dans le domaine de la réinsertion des personnes ayant connu la prison ou sous main de justice. Cela nous permet d'en accompagner toujours davantage. Nos projets, nos expertises et nos innovations sont importants dans la lutte que la société mène contre la récidive.

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'ASSOCIATION

L'Îlot bénéficie de trois principales sources de revenus :

- l'État et les collectivités territoriales (départements, communes) couvrant plus de 66 % de ses besoins ;
- la générosité de particuliers, de mécénat d'entreprises ou de fondations, représentant selon les années, entre 15 et 20 % de ses besoins de financement ;
- le produit de ses Ateliers et chantiers d'insertion et la participation financière des résidents dans la limite de leurs moyens.

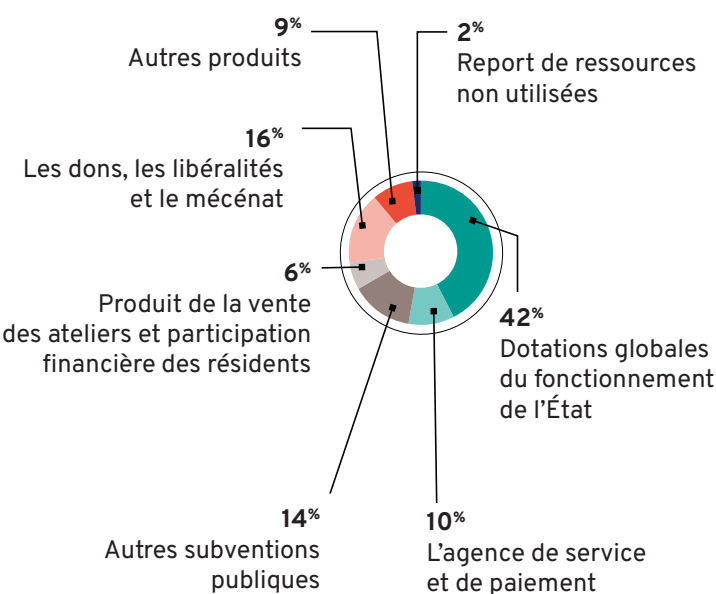
Association reconnue d'utilité publique, l'Îlot est habilitée à recevoir des libéralités (legs, donations, assurance vie) et permet aux donateurs assujettis à l'IFI de flécher tout ou partie de leur impôt vers l'ensemble de ses dispositifs d'insertion économique. C'est plus particulièrement grâce à la générosité du public qu'elle peut développer des actions novatrices et améliorer sans cesse la qualité de l'accompagnement de ses bénéficiaires.

En K€				
		2023		2022
PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	1 710	1 710	1 713	1 713
dont dons, legs, mécénat	1 710	1 710	1 713	1 713
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC dont cotisations avec contrepartie, parrainage des entreprises	1 567		1 534	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	7 327		6 378	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	78		68	
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	179	0	410	0
TOTAL	10 861	1 710	10 104	1 713
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	9 583	1 420	8 783	1 160
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	636	510	624	496
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	453	187	606	340
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	128	0	0	0
5. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	3		2	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	54	0	230	0
TOTAL	10 857	2 116	10 246	1 995
EXCÉDENT OU DÉFICIT	4	-406	-142	-283

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2023

En application du règlement ANC 2018-06 à effet du 1er janvier 2020, le Compte emploi ressource a été modifié et remplacé par le Compte de résultat par origine et destination (CROD) et le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER).

En 2023, le total des ressources de l'îlot s'élève à **10 860 K€**. Les ressources collectées auprès du public atteignent 1 709 K€ (dons et mécénat : 1 588 K€ ; legs : 121 K€). Ces ressources sont en hausse de **757 K€** par rapport à l'année 2022. Cette hausse s'explique essentiellement par une hausse des subventions et concours publics (nouveaux projets, effet année pleine de projets lancés en 2022, effet année pleine du SEGUR ainsi que la revalorisation du point d'indice CNN 51), la part des ressources collectées auprès du public quant à lui augmente en volume de +33 K€. Pour cette année, les ressources collectées auprès du public ainsi que les ressources issues de la contribution des fondations et associations **représentent 18 % du total des ressources de l'exercice** (20 % en 2022).



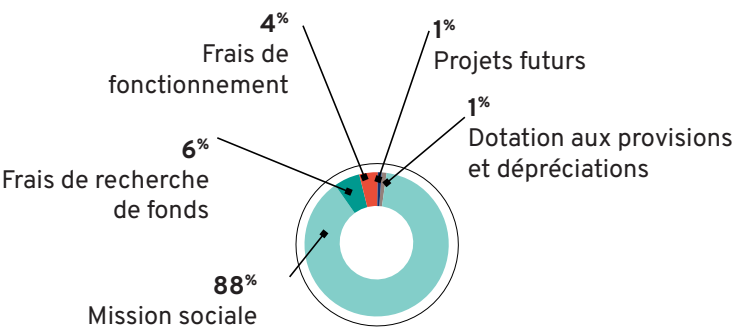
Près de 90 % de ses ressources sont consacrées à la mission sociale

L'association emploie l'essentiel de ses ressources pour réaliser ses missions sociales : **9 582 K€ soit 88 % du total des emplois en 2023**. Ces dépenses correspondent au fonctionnement des différents établissements (centres d'accueil et d'hébergement, ateliers d'insertion) accompagnant des personnes en difficulté.

Elle dédie également **1 % de ses moyens** à la préparation de projets de développement, relevant de sa mission sociale.

Le reste des emplois est consacré à :

- la **recherche de fonds (6 %)** : 635 K€ en 2023 vs 624 K€, dont principalement les frais d'appel à la générosité du public (579 K€, soit 30 % des sommes collectées, legs compris) ;
- les **frais de fonctionnement (4 %)** : après une hausse en 2022 due notamment à une augmentation du recours à l'intérim consécutif à la période COVID mais également à la difficulté à pourvoir certains postes (gestionnaire de paie, comptable, chargé de collecte de fonds), ce ratio diminue à 4 %. Il est constitué de la part non affectée aux missions sociales des charges du personnel du siège (398 K€) et de la totalité des loyers et autres frais de siège (54 K€). La baisse concerne les autres frais du siège dont -90 K€ uniquement sur le poste intérim.



BILAN SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

Au 31 décembre 2023, le bilan (exprimé en K€) présente une augmentation de 330 K€ par rapport à l'exercice précédent :

ACTIF EN K€	2023	2022	PASSIF en K€	2023	2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32	30	FONDS PROPRES	2 750	2 750
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 788	1 650	AUTRES FONDS PROPRES	0	0
* dont biens reçus par legs et donations	0	0	RESERVES	836	836
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	950	901	REPORT A NOUVEAU	-621	-478
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	2 770	2 581	RESULTAT DE LA PERIODE	4	-142
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	125	108	FONDS ASSOCIATIFS	2 969	2 965
AUTRES ACTIFS	1 386	1 138	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	600	653
* Créances reçues par legs ou donations	250	245	PROVISIONS	276	225
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	43	51	FONDS DEDIES ET REPORT	444	546
TOTAL EMPLOIS CIRCULANTS	1 554	1 297	DETTE	1 770	1 340
TRESORIE	1 735	1 851	TOTAL PASSIF	6 058	5 729
TOTAL ACTIF	6 058	5 729			

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE 2023

En application du règlement ANC 2018-06 à effet du 1er janvier 2020, les fonds reportés correspondent aux legs non encore réalisés.

L'actif représente le patrimoine de l'Îlot. La variation entre 2022 et 2023 s'analyse par :

- une augmentation de l'actif immobilisé (+188 K€), grâce aux investissements qui ont été rendus nécessaires pour le lancement des nouveaux projets (machine textile, véhicule LHSS, etc...), la continuité des projets existants (armoires frigorifiques aux Ateliers de Montières, etc...) mais également pour le renouvellement du parc informatique et logiciel (My Report, PC, vidéo-projecteur) ;
- une augmentation des autres actifs (+248 K€), qui s'explique essentiellement par la matérialisation de la nouvelle stratégie d'élargissement des sources de financement de l'association à travers le Fonds social européen (Montières, Var) provisionnés à hauteur de 159 K€ dans les comptes de l'association. La part des créances reçues par legs ou donations reste stable par rapport à l'année 2022.
- une baisse de la trésorerie de 116 K€ :
 - o l'impact des flux de l'exploitation sur la trésorerie en 2023 est de 269 K€ ;
 - o l'investissement dans les matériels informatiques et de production : -385 K€ ;
 - o la variation du BFR est de -170 K€.

TRESORERIE D'OUVERTURE	1 851 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	440 €
VAR BFR	- 171 €
INVESTISSEMENTS	- 385 €
TRESORERIE DE CLOTURE	1 735 €
VAR TRESORERIE	- 116 €

Le passif représente les réserves de l'association et ses engagements vis-à-vis de tiers. La variation s'analyse par :

- l'augmentation des fonds associatifs correspond au résultat 2023 pour 4 K€ ;
- la diminution des subventions d'investissement (-49 K€) qui s'explique par le net entre l'amortissement des subventions d'investissement sur l'exercice (-71 K€) et la nouvelle subvention d'investissement accordé sur l'exercice (+18) ;
- une diminution des fonds dédiés (-140 K€), due principalement à la réalisation des engagements pris avec les financeurs sur le siège (117 K€), les TIG pédagogiques (58 K€), CHRS Chemin Vert (55 K€), CHRS les Augustins (48 K€), ACI IdF (37 K€), CHRS Val-de-Marne (18 K€), ACI Beauvais (15 K€) ainsi que des nouveaux fonds dédiés à hauteur de 53 K€ ;
- la hausse des provisions correspond à la provision sur le litige belge ;
- une augmentation des dettes (+430 K€) qui s'explique par :
 - o la participation de l'association dans la rénovation du CHRS Chemin Vert pour 150 K€ ;
 - o une hausse des dettes fiscales et sociales pour 67 K€ ;
 - o une meilleure gestion des échéanciers fournisseurs.

La politique de réserves de l'association

La constitution de réserves a pour objectif d'assurer à l'Îlot la pérennité de son action et de pouvoir financer ses projets futurs : travaux de rénovation du CHRS Chemin Vert, développement de notre activité dans le Var et mise en œuvre du plan stratégique dont l'objectif est d'accroître la taille de l'association et le nombre de personnes accompagnées. Elles évitent aussi de recourir à un endettement, même passager, du fait de l'irrégularité des ressources au cours de l'année. Au 31 décembre 2023, le total des fonds propres associatifs (2 969 K€), des subventions d'investissement (600 K€) des provisions et fonds reportés et dédiés (720 K€) assurent l'intégralité du financement de l'actif immobilisé (2 770 K€) et permet à l'Îlot de bénéficier d'un fonds de roulement de 1 519 K€ soit 53 jours d'autonomie.

UN FONDS DE DOTATION ET UNE FONDATION

Fonds de dotation Îlot : l'association a constitué courant 2012 un Fonds de dotation dont elle est, de droit, Présidente. Il a pour objet de soutenir et de conduire, directement ou indirectement, toute activité d'intérêt général à caractère social.

Fondation Îlot Avenir : l'association a créé fin 2015 une fondation sous l'égide de la Fondation Caritas France. Elle a pour but de pérenniser et de développer des actions de terrain à moyen et long terme, peu ou non prises en charge par des financements publics. En tant que fondation, elle est habilitée, comme l'Îlot, à recevoir des dons au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur la fortune immobilière, des legs, des donations et être bénéficiaire d'assurance vie. Elle a soutenu l'Îlot à hauteur de 20 K€ en 2023.



Depuis 1996, l'Îlot est labellisée *Don en Confiance* par le Comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique. Sa mission est de promouvoir le fonctionnement statutaire, la rigueur de gestion, la transparence, la qualité de la communication et de la collecte de fonds. Les comptes de l'association sont examinés et validés par le cabinet de Commissaires aux comptes Deloitte & associés. Toutes les informations sont issues des rapports d'activité et financier 2023, disponibles sur le site internet de l'Îlot ou sur simple demande auprès de l'association.

